

Optimiser la performance thermique et l'esthétique de votre façade

Démarches administratives indispensables

- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie, l'ITE modifiant l'aspect extérieur.
- Vérifier si le bâtiment est situé en zone protégée (monument historique) pour obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- S'assurer que l'entreprise choisie est certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour l'éligibilité aux aides MaPrimeRénov'.

Diagnostic et validation technique

- Réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) avant travaux pour évaluer le gain thermique.
- Vérifier la compatibilité du système d'ITE avec le support existant via un Avis Technique (ATec) ou un Document Technique d'Application (DTA) du CSTB.
- Contrôler l'état du support (sain, propre, sec) et effectuer un test d'arrachement des chevilles si nécessaire.

Normes de performance et sécurité

- Respecter un coefficient de résistance thermique (R) supérieur ou égal à 3,7 m².K/W pour garantir l'éligibilité aux financements publics.
- Appliquer les règles de sécurité incendie, notamment pour les bâtiments de plus de 8 mètres de hauteur (classement IT 249).
- Assurer la continuité de l'isolation en traitant systématiquement les ponts thermiques (pied de façade, toiture, retours de tableaux).

Points de vigilance pour l'étanchéité

- Prévoir la dépose et la repose des menuiseries extérieures ou l'installation de bavettes de rejet d'eau adaptées.
- Garantir une étanchéité parfaite au niveau des points singuliers pour éviter toute infiltration d'eau derrière l'isolant.